

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2745/2020</b>	<b>Objet</b> : Autorisation de dépôt de dossiers de demande de subvention.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT.

**Absents** : /

Monsieur Jean-Pierre VANHAVERE a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2020 ;

**Considérant** que la commune mène une politique très active de recherche de subventions, afin de garantir la réalisation de travaux et optimiser l'investissement en général.

**Considérant** qu'en 2021, pour ses différentes opérations, la commune projette de solliciter :

- la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- le FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain) ;
- Le FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) ;
- le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) ;
- les Amendes de Police ;
- Le CR (Conseil Régional)
- Le CD (Conseil Départemental)
- L'ANS (Agence Nationale du Sport, ex -CNDS);
- Les Subventions Européennes ;

Et tout autre organisme susceptible d'être contributeur

**Considérant** que le dépôt de dossiers de demande de subvention requiert parfois des délais très courts, qui ne permettent pas toujours d'attendre le conseil municipal suivant pour autoriser Monsieur le Maire auxdits dépôts.

Il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire ou son représentant les demandes d'attribution de subvention adressées à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme contributeur, suivant l'éligibilité des opérations portées au budget 2021.

Il est entendu que le conseil municipal sera informé « au fil de l'eau » des dossiers déposés ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.**

**A la majorité, 23 voix pour, 4 voix contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC)**

**ARTICLE 1 : DELEGUE** à Monsieur le Maire ou son représentant les demandes d'attribution de subvention à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme contributeur, quel qu'en soit le montant et pour tout type d'opérations éligibles et portées au budget 2021.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents auxdits dossiers.

**ARTICLE 3 : DIT** que le conseil municipal sera informé des dossiers déposés.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2020



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*